

Nous en revenons donc à la question que vous posiez: quel est le genre de souplesse dont nous disposons, et quelles vont être les conséquences de ce changement sur le dollar canadien? Cette question a été suivie de très près et nous n'avons pas pris comme principe que ce que font les États-Unis en matière de politique monétaire ou de taux bancaire peut s'appliquer aveuglément et automatiquement au Canada. Par conséquent, le gouvernement actuel a cherché à juger l'incidence que pouvait avoir l'écart des taux d'intérêt fixés au Canada et aux États-Unis sur la valeur du dollar. Je soulignerais que depuis la clôture, vendredi dernier, le dollar a perdu du terrain. Je suis sûr que les fonctionnaires du ministère des Finances et de la Banque du Canada suivent la situation de très près, et examinent l'évolution qui va se produire sur le marché des changes.

Mais une fois de plus je propose humblement que l'on demande plutôt au ministre des Finances de nous donner lui-même des explications sur les mesures qui seront prises pour surveiller cette affaire.

● (1530)

**Le sénateur Buckwold:** Combien de temps devons-nous attendre avant d'obtenir la réponse des ministres auxquels ces questions ont été soumises?

**Le sénateur Smith (Colchester):** Pas aussi longtemps que cela vous a pris.

**Le sénateur de Cotret:** Je me ferai un plaisir d'en parler à mon collègue le ministre des Finances et de vous apporter sa réponse demain.

Vous m'avez demandé combien de temps il faudra pour évaluer pleinement les répercussions de la réduction de l'écart de cotation du dollar canadien sur les marchés internationaux. Je crois que ce sont les marchés qui détermineront les échéances en ce domaine. La réaction ne peut se manifester du jour au lendemain; elle doit faire l'objet d'une mûre réflexion. Nous devons suivre attentivement les tendances des marchés étrangers de devises pour déterminer exactement dans quelle direction nous allons. Dès que nous percevons plus clairement comment réagit le marché aux initiatives de notre gouvernement, nous serons enchantés d'en parler dans cette enceinte.

## LA CONSTITUTION

L'OMISSION DANS LE DISCOURS DU TRÔNE DE LA QUESTION DU RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS SUR LA SOUVERAINÉTÉ POLITIQUE

[Français]

**Le sénateur Marchand:** Honorables sénateurs, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Justice, à son titre de ministre de la Justice, c'est-à-dire conseiller juridique du gouvernement, et leader du gouvernement au Sénat, ainsi qu'à titre de ministre senior du Québec dans le gouvernement, et cela, indépendamment de ses opinions personnelles et de ses préoccupations sincères que je connais très bien. Ce n'est pas à ce sujet-là que je veux le questionner.

Je m'aperçois que le discours du trône est absolument silencieux sur la question des problèmes constitutionnels, particulièrement en ce qui a trait à ce qui se passe présentement dans la province de Québec, c'est-à-dire un référendum possible et ses effets éventuels sur l'ensemble du Canada.

Est-ce l'intention du gouvernement de demeurer silencieux jusqu'au résultat du référendum, ou s'il a l'intention d'élaborer

une stratégie qui sauvegardera les intérêts généraux des Québécois et du Canada lors des grandes manœuvres qui se feront et qui se préparent fébrilement?

**Le sénateur Flynn:** Je crois que c'est plutôt le genre de question qui pourrait être l'objet d'un discours durant le débat sur l'Adresse. J'ai l'intention d'en dire quelques mots lorsque j'aurai l'occasion d'y participer.

Ce n'est pas parce que le mot «référendum» n'apparaît pas dans le discours du trône que cette question ne préoccupe par le gouvernement. Ce que j'ai dit, ce que le premier ministre a dit très souvent, et ce que le gouvernement a dit, c'est qu'il veut démontrer par ses actions, en montrant plus de compréhension à l'égard des réclamations et des instances des provinces, que le fédéralisme pouvait fonctionner. Avec des démonstrations comme celles-là, nous pourrions, pendant le débat préréférendaire, convaincre les Québécois qu'ils peuvent espérer obtenir des solutions convenables à leurs problèmes.

Le gouvernement a expliqué qu'il ne présentait pas de loi sur le référendum parce que ce serait, à notre avis, une provocation. Nous prenons pour acquis, d'abord, que la question sera honnête. Mais, il faut encore la voir, avant de décider cela. Aussi, il faudra savoir quelle sera la réponse avant de poser un geste. C'est dans ce contexte évidemment, qu'on pourrait engager un débat sur la perspective qu'avait lancé le gouvernement en la matière, versus la perspective du nouveau gouvernement.

Je crois que ce genre de question ferait bien l'objet d'un débat, plutôt qu'une simple question à la période des questions.

**Le sénateur Marchand:** J'aurais une question supplémentaire. Je crois que je suis d'accord avec l'honorable ministre, à savoir que l'attitude des gouvernements vis-à-vis les uns et les autres est un élément extrêmement important. Je ne crois pas, cependant, que l'on puisse régler le problème aussi simplement. On peut peut-être améliorer le climat, mais sans régler le problème grave qui se pose en adoptant des attitudes plus souples. Alors, pour cette partie qui ne peut pas être réglée par une attitude différente, ou en établissant de meilleures relations, est-ce que le gouvernement à l'intention d'améliorer sa stratégie de façon à ce que les intérêts généraux du pays et les intérêts des Québécois soient sauvegardés?

**Le sénateur Flynn:** La réponse, simplement, est oui.

**Le sénateur Marchand:** Quand?

**Le sénateur Flynn:** Eh bien, certainement pas avant que la question ne soit connue.

[Traduction]

## LE CABINET

LES RESPONSABILITÉS DES MINISTRES SIÉGEANT AU SÉNAT

**Le sénateur Frith:** Honorables sénateurs, j'ai une question à poser soit au leader du gouvernement, soit au ministre de l'Industrie et du Commerce.

A la question posée par le leader de l'opposition qui demandait une délimitation des responsabilités des trois ministres siégeant actuellement au Sénat, le leader du gouvernement, en faisant allusion au sénateur de Cotret, a déclaré que ce dernier est responsable du portefeuille du Commerce. Ensuite, si j'ai bien compris, le leader du gouvernement a déclaré: «Bien sûr, il est également responsable de la gestion de l'économie.»